



Un partage équitable des produits... Comment?

**Les produits de l'Union Européenne,
de l'Etat et de la Collecte Nationale
dont le stock est connu en début d'année civile**

Le stock étant connu en début d'année civile, le partage est moyenné sur chaque mois.

Exemple: En stock, 15 600 boîtes de petits pois de 1 kg à répartir entre 1300 foyers du département, soit une boîte par foyer et par mois.

(15 600 boîtes divisées par 1300 foyers diviser par 12 mois)

Tous les mois

Chaque association reçoit un bon de commande pré rempli et étudié pour offrir des repas équilibrés. L'association va choisir dans la liste.

Ensuite, l'association nous retourne le bon de commande en confirmant ses choix. Elle nous apportera les précisions suivantes:

- Les produits choisis
- Le nombre de foyers concernés
- Le nombre de bénéficiaires
- Le nombre de bébés
- Le nombre de personnes seules
-

**Les produits de la Grande
Distribution et des
plateformes
dont le stock est connu chaque
matin à l'arrivée de nos camions
frigorifiques**

CHAQUE MATIN avant 9 heures...

Les produits frais arrivent de la grande distribution et des plateformes agro-alimentaires du département.

CHAQUE MATIN après 9 heures..

Des associations se présentent pour retirer les produits secs longue conservation.

En même temps elles recevront les produits frais du jour.

**La Banque Alimentaire de l'Ain parvient à fournir chaque
année 50% de produits laitiers, fruits et légumes**